

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*_*_*_

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**_*_*_*_*_*_

DECRET N° 99-451 DU 17 SEPTEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme, de
l'intérim de Monsieur Ousmane BATOKO,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et
de la Réforme Administrative

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution du Bénin ;
- VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU Le Décret N°98-220 du 15 Mai 1998, portant composition du Gouvernement ;

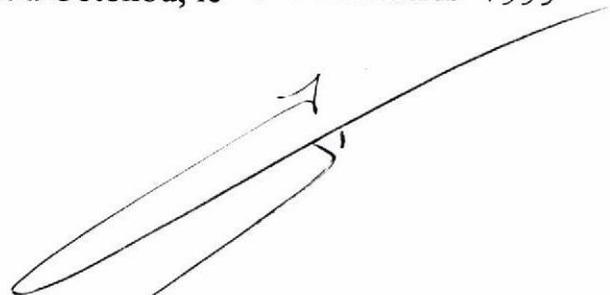
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 20 septembre 1999, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Ousmane BATOKO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 SEPTEMBRE 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MISAT 4 SGG 4
Autres Ministères 16 départements 6 JORB 1